

ORDRE DU JOUR
Caucus du jeudi le 15 juillet 2021 à 10 h 00
 Suivra la séance ordinaire à 17 h 00

1	COMPTE RENDU DU CAUCUS	Responsable
1.1	Compte rendu du caucus du mois de juin 2021 (Annexe à venir)	Luc
2	DÉCISION	Responsable
2.1	Dossier Cristofaro – Empiètement au Parc Lucie-et-Robert-Lavigne	Luc
2.2	Règlement numéro 2021-698 relatif à l'accès aux lacs [...] – litige avec Zardev	Joseph
3	DISCUSSION	Responsable
3.1	Étude des dossiers pour la séance extraordinaire du 21 juillet 2021 (Annexe)	François
3.2	Achat de terrains – Tributaire du Lac du Nord	Christine
3.3	Compte rendu verbal – Réunions de la Sécurité civile et de la Commission de protection contre l'incendie du 22 juin 2021 (Annexe)	Christine / Anna
3.4	Compte rendu du CCE du 11 juin 2021 (Annexe)	Christine / Anna
3.5	Installation d'un quai au Lac Castor sur la propriété de la Ville (Parc d'Estérel)	Luc
4	ASPECTS OPÉRATIONNELS	Responsable
4.1	Communication (Annexe)	Nadine
4.2	Rapport mensuel des responsables et directeurs (Annexe à venir)	Luc
4.3	Liste des permis émis (Annexe)	François
4.4	Problématiques – Service de l'urbanisme et problématiques AIRBNB (Annexe à venir)	François
4.5	Rapport mensuel verbal du Service de protection	Anna
4.6	Liste des correspondances (Annexe)	Luc
4.7	Rapport mensuel – Activités financières au 30 juin 2021 (Annexe à venir)	Nadine



Me Benoit Fortier, LL.B.
bfortier@fortier-avocats.com

Me Étienne Sabourin Fortier, LL.B., M.B.A.
es-fortier@fortier-avocats.com

SOUS TOUTES RÉSERVES

Rosemère, ce 7 juillet 2021

« Courrier recommandé RN 555 387 883 CA »

VILLE DE L'ESTÉREL

a/s : Christine Corriveau, Conseillère
a/s : Luc Lafontaine, Directeur Général
a/s : Joseph Dydzak, Maire
115, Chemin Dupuis
Estérel, Québec, J0T 1E0

REÇU LE:
- 8 JUL. 2021
VILLE D'ESTÉREL
[Signature]

RÉ: Fiducie Familiale Cristofaro / Ville de l'Estérel
Lot 5 508 812
N/dossier : 16923-1

Chère Madame, Chers Messieurs,

Nous avons été dûment mandatés par notre cliente, la Fiducie Familiale Cristofaro, afin de vous transmettre la présente lettre dans le cadre du dossier cité en référence, concernant l'empiètement sur le lot 5 508 812.

Notre cliente a fait l'acquisition de l'immeuble situé au 2, Avenue d'Amiens, à l'Estérel, identifié comme étant le lot 5 508 811 (Ci-après désigné « **l'Immeuble** ») le 25 mai 2018. L'Immeuble a été cédé à notre cliente par Mélissa Trihey, laquelle en a fait l'acquisition en juillet 2008.

Tel que vous le savez, la ville de l'Estérel est propriétaire du terrain vacant voisin à l'Immeuble de notre cliente, identifié comme le lot 5 508 812. Une petite parcelle de ce terrain vacant, fait l'objet d'un empiètement par les propriétaires successifs de l'Immeuble depuis de nombreuses années. En effet, des constructions accessoires (remises) sont érigées en parties sur le lot 5 508 812.

Notre cliente considère qu'il y a possession utile de cette parcelle de terrain par notre cliente et les anciens propriétaires depuis plus de 10 ans. Notre cliente considère

également que cette possession est paisible, continue, publique et non-équivoque depuis la construction de ces dépendances.

En effet, notre cliente, ainsi que ses auteurs, ont utilisé la totalité de cette parcelle de terrain du lot 5 508 812 comme s'il s'agissait de leur propriété. À cet effet, ceux-ci y ont érigé des bâtiments et en ont assumé l'entretien au fil des ans. Considérant ce qui précède, notre cliente considère qu'elle a acquise cette parcelle de terrain par prescription acquisitive en raison de sa possession et de celle de ses auteurs.

Malgré ce qui précède, afin d'éviter les frais et les inconvénients associés au dépôt d'une procédure judiciaire visant à se faire déclarer propriétaire, notre cliente considère qu'il serait souhaitable de convenir d'une entente à l'amiable et elle nous a mandaté afin de vous faire parvenir la présente offre de règlement.

Sans admission aucune et dans le but de régler à l'amiable ce dossier, notre cliente réitère son offre d'acquérir la parcelle du lot 5 508 812 qui est occupée par les propriétaires successifs de l'Immeuble depuis de nombreuses années, en conformité avec l'une des différentes options soumises et présentées dans sa lettre du 18 mai 2021, laquelle est jointe en annexe à la présente. Ainsi, notre cliente propose la tenue d'une rencontre afin de discuter et de convenir d'une solution satisfaisante pour toutes les parties. À cet effet, vous pourrez communiquer directement avec la représentante de notre cliente, Mme Eve-Lyne Dagenais, au 514-775-0291 ou par courriel au e.dagenais@monco.dev.

Cependant, à défaut de transmettre votre position, à la représentante de notre cliente, en ce qui concerne l'offre soumise, dans un délai de **dix (10) jours** suivant la réception des présentes, notre cliente se réserve le droit d'entreprendre les procédures judiciaires applicables afin de se faire déclarer propriétaire par prescription acquisitive.

Veillez agir en conséquence.

FORTIER AVOCATS INC.

Par:


Me Étienne Sabourin Fortier

ESF/



Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, 18 mai 2021

Ville de l'Estérel
a/s : Madame Christine Corriveau
a/s : Monsieur Joseph Dydzak
115, chemin Dupuis,
Estérel (Québec) J0T 1E0

Objet : Régularisation de l'empiètement sur le lot 5 508 811, 2 avenue d'Amiens

Madame,
Monsieur,

Nous avons été mandatés par Monsieur Dean Cristofaro afin d'amorcer les discussions auprès de la Ville de l'Estérel dans l'objectif de régulariser la situation d'empiètement au 2, avenue d'Amiens sur le lot 5 508 812.

Vous trouverez ci-joint à cet envoi, les documents suivants :

1. Lettre justificative de la démarche ;
2. Photographies appuyant la lettre justificative ;
3. Proposition et plan illustratif.

Je demeure disponible à discuter de ce dossier.

Au plaisir,

Eve-Lyne Dagenais,
Directrice du développement immobilier
Téléphone : 514-775-0291
Courriel : e.dagenais@moncoconstruction.com

Cc : Monsieur Dean Cristofaro, propriétaire;
Monsieur Luc Lafontaine, Directeur général.



Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, 18 mai 2021

Ville de l'Estérel

a/s : **Madame Christine Corriveau**

a/s : **Monsieur Joseph Dydzak**

115, chemin Dupuis

Estérel (Québec) J0T 1E0

**Objet : Régularisation de l'empiètement sur le lot 5 508 811, 2 avenue d'Amiens
Mise en contexte de la situation et proposition**

Il a été porté à l'attention de Monsieur Dean Cristofaro, propriétaire de l'immeuble située au 2, avenue d'Amiens, que les constructions accessoires desservant la propriété empiètent sur le lot 5 508 812, soit un terrain appartenant à la Ville d'Estérel.

En fait, sur le lot 5 508 811, la maison est construite depuis 1974 ainsi que la remise, fessant en sorte que l'empiètement sur le lot 5 508 812 (terrain de la Ville) est existant et occupé en continu depuis 46 ans. En ce sens, l'érection de la seconde construction accessoire s'est réalisée dans le prolongement de l'occupation de la remise, croyant que les limites du terrain étaient conformes.

Depuis la réception de l'avis du Service de l'urbanisme, nous avons travaillé pro activement à la recherche d'une solution pour déplacer ces deux constructions ailleurs sur le terrain. Aucune alternative viable n'a pu être retenue. En fait, il est impossible de déplacer, à aucun endroit sur le terrain, les deux constructions accessoires, compte tenu de la topographie du terrain et de la proximité du Lac.

Nous sommes d'avis que l'empiètement de la remise depuis 1974 ainsi que la seconde construction accessoire pourraient être régularisés par l'achat d'une portion de terrain. Vous trouverez en pièce jointe quelques propositions qui varient entre 159 mètres carrés



à 289 mètres carrés. Afin de vous démontrer notre bonne foi dans ce dossier l'enclos illustré sur le plan pour certificat de piquetage numéro 66065, minutes 16927, réalisé par Peter Rado, arpenteur-géomètre sera retiré du terrain ce qui permettra de réduire la superficie de terrain à inclure dans une entente.

Description des propositions

Les propositions soumises pour l'achat d'une portion du terrain, variant selon l'option retenue, représentent qu'entre 4 et 8 % de la superficie du lot 5 508 812 et ne réduit pas la largeur à la rue de ce lot. En plus, les deux constructions ne sont pas visibles ni du boulevard Estérel ou de l'avenue d'Amiens.

Propositions no.1

La superficie proposée est d'environ 248 mètres carrés. De forme géométrique rectangulaire, il sera facile de repérer les limites du terrain. Une marge latérale de 6 mètres a été appliquée afin de respecter la distance minimale prévue à la grille des usages et des normes. Le nombre de bâtiments accessoires autorisés au règlement de zonage est respecté. Ainsi, à la fin du processus de lotissement de cette portion de terrain, l'ensemble de la propriété sis sur le lot 5 508 811 sera conforme.

Cette option est celle privilégiée, par Monsieur Cristofaro.

Propositions no. 2

La superficie proposée est d'environ 290 mètres carrés. Formant un triangle, cette proposition est tout de même abordée afin d'illustrer une seconde alternative. Elle n'est tout de même pas idéale à long terme et représente une superficie excédentaire d'environ 52 mètres carrés non nécessaire.



La marge latérale de 6 mètres a été appliquée afin de respecter la distance minimale prévue à la grille des usages et des normes. Le nombre de bâtiments accessoires autorisés au règlement de zonage est respecté.

Propositions no. 3

La superficie proposée est d'environ 158 mètres carrés. De forme géométrique rectangulaire, la superficie a été réduite au maximum considérant qu'une demande de dérogation mineure pourrait être déposée afin de réduire la marge latérale applicable à un bâtiment accessoire à 2 mètres au lieu de 6 mètres tel que prescrit à l'article 6.1.2.3 du règlement de zonage.

Finalement, dû aux faits que l'occupation de la remise est existante et réelle sur le terrain depuis 1974 et qu'il est impossible qu'aucun de ses bâtiments ne puisse être déplacé ailleurs sur le terrain, nous sommes persuadés que la proposition d'achat no. 1 saura régler la situation.

Nous sommes disponibles à discuter avec vous Madame Corriveau et Monsieur Dydzak, de notre proposition.

Dans l'attente de vos nouvelles,

Cordialement,

Eve-Lyne Dagenais,
Directrice du développement immobilier
Téléphone : 514-775-0291
Courriel : e.dagenais@moncoconstruction.com

Photo 1. Aménagement cour latérale gauche



Photo 2. Aménagement cour latérale gauche



Photo 3. Bâtiments accessoires

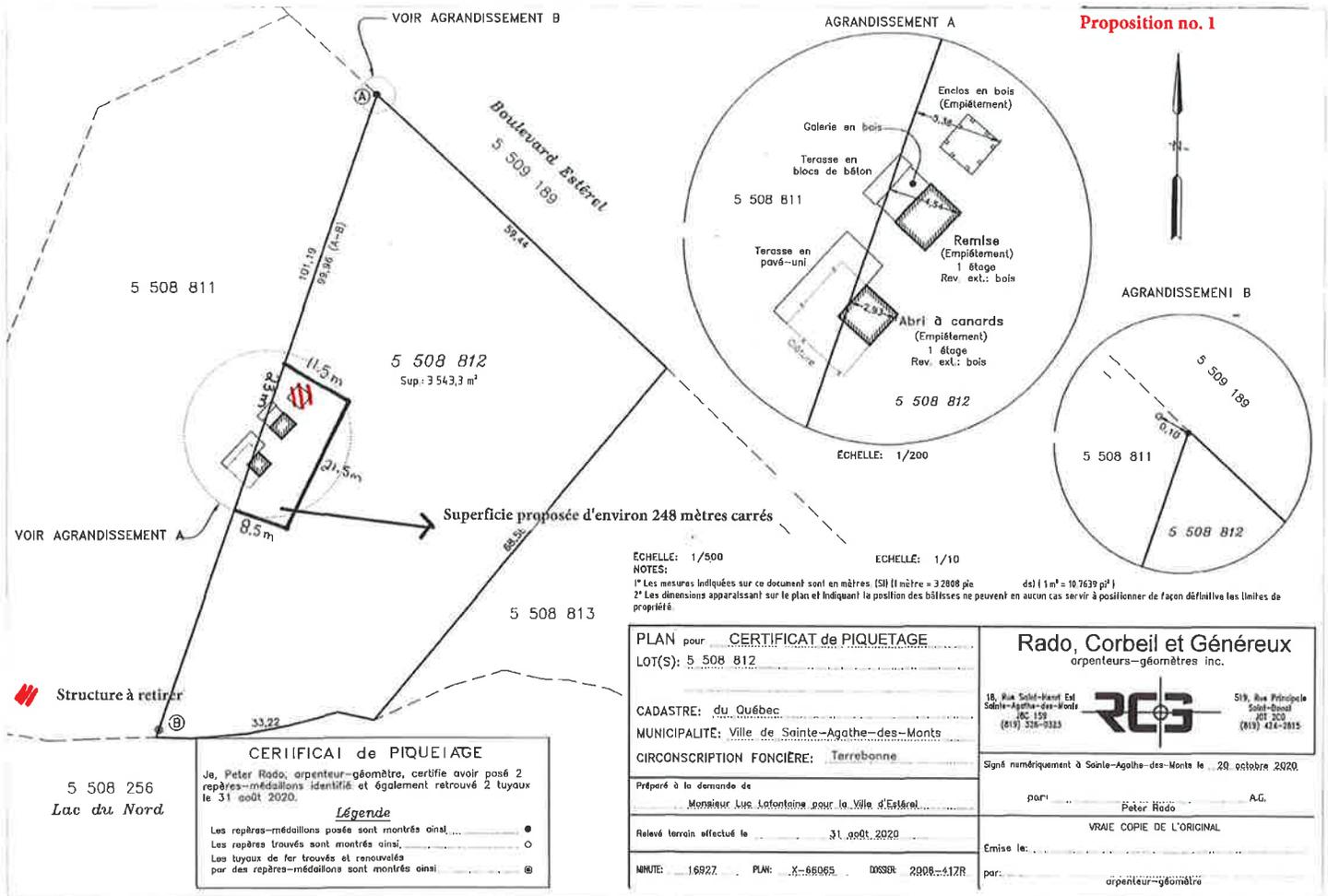


Photo 4. Topographie du terrain, cour arrière vers le lac



Photo 5. Vue à partir du boulevard Estérel vers les bâtiments accessoires





Proposition no. 1



ECHELLE: 1/500

ECHELLE: 1/10

NOTES:
 1° Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI) (1 mètre = 3 2808 pie ds) (1 m² = 10 7639 pi²)
 2° Les dimensions apparaissant sur le plan et indiquant la position des bâtisses ne peuvent en aucun cas servir à positionner de façon définitive les limites de propriété.

PLAN pour CERTIFICAT de PIQUETAGE
 LOT(S): 5 508 812
 CADASTRE: du Québec
 MUNICIPALITE: Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
 CIRCONSCRIPTION FONCIERE: Terrebonne
 Préparé à la demande de Monsieur Luc Lafontaine pour la Ville d'Estérel
 Relevé terrain effectué le 31 août 2020
 MINUTE: 16927 PLAN: X-88065 DOSSIER: 2008-412R

Rado, Corbeil et Généreux
 arpenteurs-géomètres inc.
 18, Rue Saint-Martin Est
 Sainte-Agathe-des-Monts
 J6C 1S9
 (819) 326-9323
 519, Rue Principale
 Saint-Basile
 J6E 2G3
 (819) 414-2815
 Signé numériquement à Sainte-Agathe-des-Monts le 29 octobre 2020
 par Peter Rado A.G.
 VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL
 Émise le: _____
 par: _____
 arpenteur-géomètre

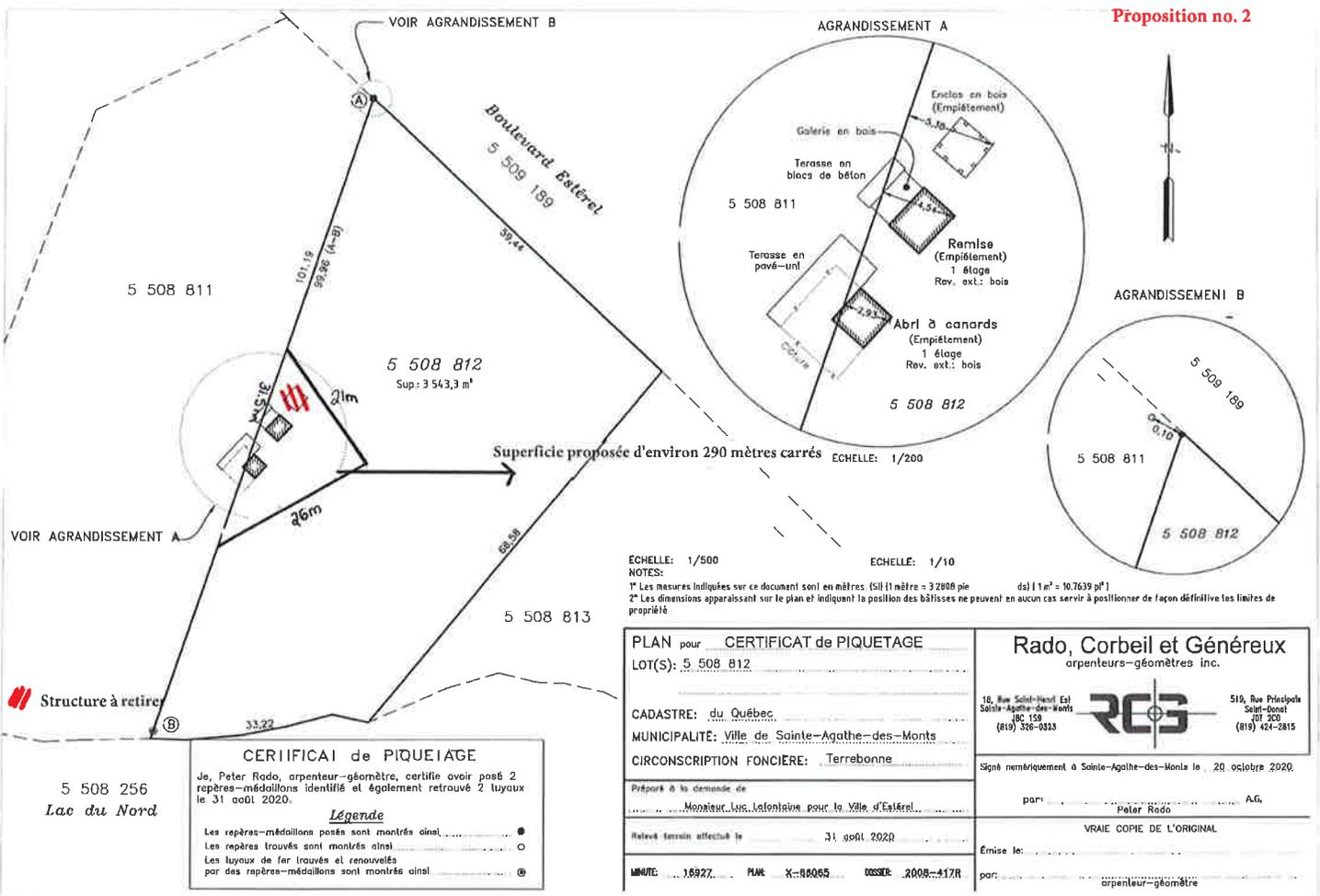
CERTIFICAT de PIQUETAGE

Je, Peter Rado, arpenteur-géomètre, certifie avoir posé 2 repères-médillons identifiés et également retrouvé 2 tuyaux le 31 août 2020.

Légende

- Les repères-médillons posés sont montrés ainsi: ●
- Les repères trouvés sont montrés ainsi: ○
- Les tuyaux de fer trouvés et renouvelés par des repères-médillons sont montrés ainsi: ⊗

5 508 256
 Lac du Nord



Proposition no. 2

Structure à retirer

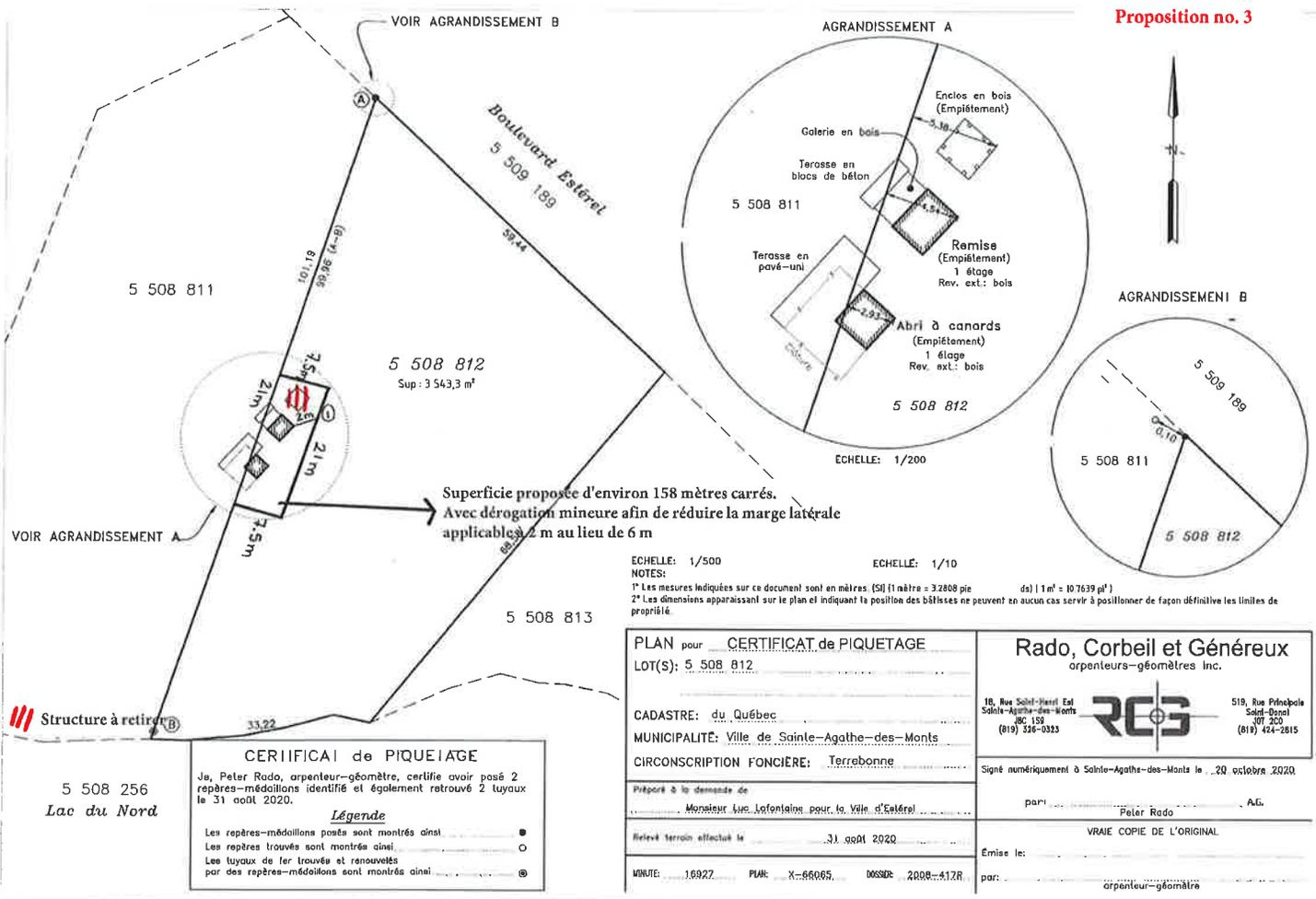
5 508 256
Lac du Nord

CERTIFICAT de PIQUETAGE
 Je, Peter Rado, arpenteur-géomètre, certifie avoir posé 2 repères-médillons identifiés et également retrouvé 2 tuyaux le 31 août 2020.
Légende
 Les repères-médillons posés sont montrés ainsi ●
 Les repères trouvés sont montrés ainsi ○
 Les tuyaux de fer trouvés et renouvelés par des repères-médillons sont montrés ainsi ⊙

NOTES:
 1° Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S'il il mètre = 3 2808 pie ds) 1 m² = 10.7639 pi²
 2° Les dimensions apparaissant sur le plan et indiquant la position des bâtisses ne peuvent en aucun cas servir à positionner de façon définitive les limites de propriété

PLAN pour <u>CERTIFICAT de PIQUETAGE</u> LOT(S): <u>5 508 812</u>		Rado, Corbeil et Généreux arpenteurs-géomètres inc.	
CADASTRE: <u>du Québec</u> MUNICIPALITÉ: <u>Ville de Sainte-Agathe-des-Monts</u> CIRCONSCRIPTION FONCIERE: <u>Terrebonne</u>		18, Rue Saint-Henri Est Sainte-Agathe-des-Monts (819) 326-0323	
Préparé à la demande de Monsieur <u>Luc Lafontaine</u> pour la <u>Ville d'Estérel</u>		519, Rue Principale Saint-Denis (819) 424-2815	
Relevé terrain effectué le <u>31 août 2020</u>		Signé numériquement à Sainte-Agathe-des-Monts le <u>20 octobre 2020</u> . par <u>Peter Rado</u> A.G.	
MINUTE: <u>16927</u> PLAN: <u>X-8005</u> DOSSIER: <u>2008-117R</u>		Émise le: _____ par: _____ arpenteur-géomètre	

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL



Proposition no. 3

Superficie proposée d'environ 158 mètres carrés.
Avec dérogation mineure afin de réduire la marge latérale applicable à 2 m au lieu de 6 m

ECHELLE: 1/500
NOTES:
1° Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S'il 1 mètre = 32808 pie ds) (1 m² = 107639 pi²)
2° Les dimensions apparaissant sur le plan et indiquant la position des bâtisses ne peuvent en aucun cas servir à positionner de façon définitive les limites de propriété.

Structure à retirer

CERTIFICAT de PIQUETAGE
Je, Peter Rado, arpenteur-géomètre, certifie avoir posé 2 repères-médillons identifiés et également retrouvé 2 tuyaux le 31 août 2020.
Légende
Les repères-médillons posés sont montrés ainsi ●
Les repères trouvés sont montrés ainsi ○
Les tuyaux de fer trouvés et renouvelés par des repères-médillons sont montrés ainsi ⊙

PLAN pour CERTIFICAT de PIQUETAGE
LOT(S): 5 508 812
CADASTRE: du Québec
MUNICIPALITÉ: Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: Terrebonne
Préparé à la demande de Monsieur Luc Lafontaine pour la Ville d'Estérel
Relève terrain effectué le 31 août 2020
MINUTE: 16927 PLAN: X-86065 DOSSIER: 2008-4128

Rado, Corbeil et Généreux
arpenteurs-géomètres Inc.
18, Rue Saint-Jean Est
Sainte-Agathe-des-Monts
JQC 1S9
(819) 316-0323
519, Rue Principale
Saint-Germain
JQT 2S9
(819) 424-2815
Signé numériquement à Sainte-Agathe-des-Monts le 20 octobre 2020.
par Peter Rado, A.G.
VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL
Émise le: _____
par: _____
arpenteur-géomètre

5 508 256
Lac du Nord

Lucy Martin

De: Lucy Martin
Envoyé: 11 juin 2021 16:18
À: e.dagenais@moncoconstruction.com
Objet: Correspondance
Pièces jointes: 1226_001.pdf

Bonjour Madame Dagenais,

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de la lettre en annexe qui vous est adressée.

Merci.



Ville
d'Estérel

Lucy Martin
Secrétaire de direction
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T 1E0
Tél. : (450) 228-3232 | Téléc. : (450) 228-3737
lucy.martin@villedesterel.com
www.villedesterel.com

Devez-vous
vraiment imprimer ce courriel?



ATTENTION – AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

L'information apparaissant dans ce message est de nature légalement privilégiée et confidentielle, destinée à l'usage exclusif de la personne identifiée ci-dessus. Si ce message vous est parvenu par erreur et vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par les présentes avisé que tout usage, copie ou distribution de ce message est strictement interdit. Vous êtes donc prié de nous aviser immédiatement de cette erreur en composant le numéro indiqué précédemment.



Ville
d'Estérel

PAR COURRIEL
(e.dagenais@moncoconstruction.com)

Le 11 juin 2021

Madame Eve-Lyne Dagenais
Directrice-Développement immobilier
Gestion immobilière Monco
318, chemin Sainte-Marguerite
Lac-Masson (Québec) J0T 1L0

Objet : Régularisation de l'empiètement sur le lot 5 508 812

Madame,

Nous accusons réception de votre correspondance du 18 mai 2021 visant à régulariser l'empiètement sur le lot de Ville d'Estérel numéro 5 508 812.

À la suite d'une consultation publique, il a été décidé, par une résolution adoptée à la dernière séance du Conseil tenue le vendredi 21 mai 2021, que les espaces publics appartenant à la Ville ne seraient pas mis en vente.

Ainsi, les propositions soumises pour l'acquisition d'une portion du terrain appartenant à la Ville ne peuvent malheureusement pas être prises en compte.

Néanmoins, nous souhaitons vous informer que le directeur du Service de l'urbanisme, monsieur François Taché, accorde à monsieur Dean Cristofaro un délai additionnel, soit jusqu'au 31 juillet 2021, afin que soit régularisée la situation d'empiètement indiquée en rubrique.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.

/Im

c. c. Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Christine Corriveau, Conseillère
Monsieur François Taché, Directeur, Service de l'urbanisme



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux contribuables de la Ville d'Estérel par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la **séance extraordinaire du 21 juillet 2021 débutant à 16 h 00, par téléconférence**, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande : N° 2021-0012
- Immeuble : Lot 6 431 419 – 28, avenue de Versailles
(anciennement le lot 5 508 300 et une partie du lot 5 508 299)
- Nature et effet : Autoriser la construction d'un bâtiment principal avec un toit plat, alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12.
- Autoriser la construction d'un bâtiment principal à 11,06 mètres (Nord-Est) de la ligne avant, alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 3,94 mètres dans cette marge.
- Autoriser la construction d'un bâtiment principal à 10,01 mètres (Nord- Ouest) de la ligne latérale droite, alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 4,99 mètres dans cette marge.
- Autoriser l'installation d'une piscine creusée à 6,30 mètres (Nord-Ouest) de la ligne latérale droite, alors qu'une marge de 8 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 1,70 mètres dans cette marge.

Consultation écrite – Possibilité de se faire entendre

Le Conseil a désigné cette demande comme étant prioritaire. Étant donné l'état d'urgence sanitaire actuel et la tenue d'une séance à huis clos, la possibilité de se faire entendre, prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, est remplacée par la tenue d'une consultation écrite, conformément aux dispositions prévues par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020.

De ce fait, toute personne intéressée est invitée à transmettre ses observations dans les 15 jours suivant le présent avis, par la poste au 115, chemin Dupuis, Estérel, Québec, J0T 1E0 ou par courriel à administration@villedesterel.com. Tous les commentaires, approbations ou oppositions seront transmis aux membres du Conseil avant que ceux-ci ne statuent sur les demandes.

Donné à Ville d'Estérel, ce 6^e jour du mois de juillet 2021.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 6 juillet 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois de juillet 2021.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Greffier



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux contribuables de la Ville d'Estérel par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la **séance extraordinaire du 21 juillet 2021 débutant à 16 h 00, par téléconférence**, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande : N° 2021-0005

Immeuble : Lot 5 508 387 – 11, avenue de Blois

Nature et effet : Autoriser la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec un toit à pente 1/12, alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12.

Consultation écrite – Possibilité de se faire entendre

Le Conseil a désigné cette demande comme étant prioritaire. Étant donné l'état d'urgence sanitaire actuel et la tenue d'une séance à huis clos, la possibilité de se faire entendre, prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, est remplacée par la tenue d'une consultation écrite, conformément aux dispositions prévues par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020.

De ce fait, toute personne intéressée est invitée à transmettre ses observations dans les 15 jours suivant le présent avis, par la poste au 115, chemin Dupuis, Estérel, Québec, J0T 1E0 ou par courriel à administration@villedesterel.com. Tous les commentaires, approbations ou oppositions seront transmis aux membres du Conseil avant que ceux-ci ne statuent sur les demandes.

Donné à Ville d'Estérel, ce 6^e jour du mois de juillet 2021.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 6 juillet 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois de juillet 2021.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Greffier



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

SÉCURITÉ INCENDIE

LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ CIVILE

MARDI LE 22 JUIN 2021, DE 19 H 30 À 21 H

À la Caserne située au 9, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

* N'oubliez pas d'apporter votre cahier bleu

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion ;
2. Prise des présences ;
3. Mot de bienvenue du coordonnateur ;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
5. Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2021 ;
6. Démission de monsieur Jean-Pierre Lecquéret ;
7. Inondations (printemps) ;
8. Refonte du comité ;
9. Présentation de Mario Nareau, directeur-adjoint au service incendie ;
10. Sauvetage hors route ;
11. Retour sur la pandémie ;
12. Évacuation pour fuite de propane (Harnois) ;
13. Nouveau système d'alerte STRATJ ;
14. Génératrice à la caserne ;
15. Autobus pour sinistrés ;
16. Achat avec surplus accumulés module de STRATJ ;
17. Varia :
 1. _____ ;
 2. _____ ;
 3. _____ ;
18. Date de la prochaine assemblée;
19. Levée de la réunion.

Pierre Tessier
Directeur du Service de Sécurité Incendie

G. Dicaire
J. Forgues
P. Tessier
M. Nareau

L. Monette
J. Trépanier
R. Champagne
P.-C. Langevin

G. Pelletier
M. Bélanger
C. Corriveau
M. Lacasse

L. Lafontaine
A. Dupuis Zuckerman
M. Joseph Dydzak

**Commission de Protection contre l'incendie
de
l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel**

AVIS DE CONVOCATION

Réunion des membres de la Commission convoquée par le Directeur du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier

Mardi, le 22 juin 2021, de 18 h à 19 h 30

À la caserne incendie située au 9, chemin Masson

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue ;
2. Prise des présences ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2020 ;
5. Présentation de monsieur Mario Nareau, directeur-adjoint sécurité incendie ;
6. Surplus 2020 (achat bunkers et casques) ;
7. Modification au règlement incendie # AG-033-2015 ;
8. Projet-pilote pour garde premiers répondants ;
9. Remplacement du moteur pour le camion F-150, 2013 ;
10. Installation génératrice à la caserne ;
11. Acquisition d'une remorque ;
12. Acquisition de tablettes véhiculaires ;
13. Installation d'une borne sèche au quai municipal ;
14. Varia:
 - a) _____;
 - b) _____;
 - c) _____;
15. Date de la prochaine réunion ;
16. Levée de la réunion.



Pierre Tessier
Directeur du Service de Sécurité Incendie

PT/kg

P. Tessier
M. Nareau

L. Lafontaine
J. Forgues

L. Monette
M. Bélanger

A. Dupuis Zuckerman
C. Corriveau



COMPTE RENDU DE RÉUNION

DATE : 11 juin 2021 à 13 h 00	LIEU	Hôtel de ville	PAGE	1	DE	3
PROJET : Compte rendu du Comité consultatif environnement						
N° Rencontre du mois de juin 2021 par vidéoconférence					RÉUNION N° 2021-03	

Sont présents :

- Madame Anna Dupuis Zuckerman, coprésidente
- Madame Christine Corriveau, coprésidente
- Madame Elizabeth Deschamps
- Madame Gail Cantor
- Madame Claudia Baruch
- Monsieur Pierre Attendu

1.0) Ouverture de la réunion

La réunion débute à 13 h 00. Mesdames Corriveau et Dupuis Zuckerman souhaitent la bienvenue à tous les membres présents.

2.0) Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu du 9 avril 2021 et affaires découlant
4. Marche communautaire – Samedi 12 juin 2021
5. Communiqué du CE 2021 - Projet du lac Dupuis
 - 5.1. Étude des bandes riveraines (Claudia Baruch)
 - 5.2. Étude physico-chimiques (Pierre Attendu)
 - 5.3. Étude des fosses septiques (Anna Dupuis Zuckerman)
 - 5.4. Détection de métal au fond du lac et identification de la faune aquatique (Gail Cantor – Recherche de plongeurs et budget)
 - 5.5. PAEE et capacité portante des lacs (Elizabeth Deschamps)
 - 5.6. Études des tributaires
6. Suivi du Regroupement des lacs Ste-Marguerite—Estérel (RDL) (Elizabeth Deschamps)
7. Suivi de l'Association du lac Grenier (Pierre Attendu)
8. Lavage des embarcations à l'Estérel Resort (Anna Dupuis Zuckerman)
9. Varia
10. Prochaine rencontre : Vendredi 13 août 2021 à 13 h 00 à l'hôtel de ville ou par vidéoconférence
Autres dates : Les dates pour les mois d'octobre et décembre 2021 seront fixées ultérieurement
11. Clôture de la rencontre

3.0) Adoption du compte rendu du 9 avril 2021 et affaires découlant

Le compte rendu du 9 avril 2021 est adopté avec les modifications suivantes au point 6 : Une demande pour faire diminuer la vitesse des bateaux électriques sur les lacs non navigables, comme le Lac Grenier et plusieurs lacs de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson **à une limite** de 10km/h a été envoyée aux municipalités afin **qu'une demande de changement conjointe soit acheminée à Transports Canada.**



COMPTE RENDU DE RÉUNION

DATE : 11 juin 2021 à 13 h 00	LIEU	Hôtel de ville	PAGE	2	DE	3
PROJET : Compte rendu du Comité consultatif environnement						
N° Rencontre du mois de juin 2021 par vidéoconférence					RÉUNION N° 2021-03	

4.0) Marche communautaire – Samedi 12 juin 2021

Madame Corriveau mentionne que le Conseil a pris la décision de déplacer la marche le 12 juin puisque nous sommes passés de la zone rouge à la zone orange. Madame Bonneau confirme qu'il y aura des masques, vestes, gants et sacs de poubelle disponibles pour les participants. Les trajets seront distribués par Madame Cantor selon la participation des citoyens. Madame Bonneau assurera le ramassage des sacs avec l'aide de Madame Lizé du Service de protection et verra à se procurer un contenant au cas où les participants trouveraient des seringues.

5.0) Communiqué du CCE 2021 - Projet du lac Dupuis

Les rapports de chaque membre ont été transmis à Madame Corriveau et ils seront assemblés. Madame Zuckerman fera l'introduction pour présenter le projet.

Étude des bandes riveraines : Madame Baruch fera la visite en bateau pour juillet; les adresses des endroits possiblement problématiques seront transmises à Jean Sébastien Lavoie, employé à l'environnement. Son mandat débutera par le lac Dupuis, tel que demandé.

Étude physico-chimique : Il est important de mesurer les bons paramètres de la bonne façon et il est d'intérêt de connaître les bassins versants des lacs. Les activités commerciales - golf et hôtel - sont des enjeux importants pour la protection des lacs.

Étude des fosses septiques : Étant donné le taux d'occupation élevé des résidences durant la pandémie, il est suggéré de recommander à nos citoyens de vidanger les fosses septiques plus fréquemment. La Ville a donné un contrat au Groupe Hémisphères pour l'étude des fosses septiques au lac Dupuis cette année. Madame Bonneau s'occupe de sortir une liste de toutes les installations septiques du lac Dupuis et d'en remettre une copie à Madame Zuckerman.

La détection de métal au fond du lac et identification de la faune aquatique : Madame Cantor mentionne que le budget est estimé à 750 \$ et indique que les participants doivent fournir leur carte de compétence. Cette activité est prévue pour le 14 juillet.

PAEE et capacité portante : Lorsque disponible, l'information sera envoyée à Monsieur Hervé Boshier qui s'est porté volontaire pour trouver les bénévoles. Le Groupe Hémisphères doit nous transmettre ses directives sous peu. Une demande de budget pour étudier la qualité de l'eau des tributaires du lac Dupuis sera soumise au Conseil.

On souhaite pouvoir préparer le communiqué avec l'assistance de Madame Martin pour le début juillet pour un envoi aux citoyens vers la mi-juillet. Madame Bonneau nous informe que des publications sur Facebook et par courriel concernant divers sujets et provenant des capsules de la Coalition Navigation seront envoyées aux citoyens.

6.0) Suivi du Regroupement des lacs Ste-Marguerite—Estérel (RDL)

Le guide de RDL - français et anglais - sera mis en ligne sur le site Internet de la Ville d'Estérel. De plus, 50 copies papier françaises et 50 copies papier anglaises seront disponibles à l'hôtel de ville. Une visioconférence sur la biologie des lacs a été organisée le 7 juin. D'autres conférences sont prévues avec la participation du groupe RAPPEL (un organisme pour la protection des lacs). Les affiches de RDL pour inciter au lavage de bateaux avec les logos des villes de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et d'Estérel sont disponibles. On verra avec le Conseil s'il est possible de les utiliser. RDL demande à ce que les villes adoptent une résolution pour adresser une demande conjointe à Transports Canada pour restreindre la vitesse des embarcations à 10km/h sur les lacs non navigables. Étant donné que la Ville d'Estérel partage les lacs Grenier et Castor avec Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, il faudra discuter de la façon de procéder au prochain conseil.



COMPTE RENDU DE RÉUNION

DATE : 11 juin 2021 à 13 h 00	LIEU	Hôtel de ville	PAGE	3	DE	3
PROJET : Compte rendu du Comité consultatif environnement						
N° Rencontre du mois de juin 2021 par vidéoconférence					RÉUNION N° 2021-03	

7.0) Suivi de l'Association du lac Grenier

L'association a été formée avec le leadership de Monsieur Pierre Attendu. Elle est composée de 21 propriétaires (14 d'Estérel et 7 de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson). L'association a créé son site Internet : www.lacgrenier.ca. Une assemblée aura lieu le 24 juillet et un sondage a mis en évidence les priorités des membres.

8.0) Lavage des embarcations à l'Estérel Resort

Une réponse de l'administration d'Estérel Resort a été reçue à la suite du courriel que nous leur avons envoyé pour demander de s'assurer du lavage des embarcations non motorisées des clients de l'hôtel. Cependant, la réalité sur le terrain a démontré que les directives ne sont pas respectées. Le problème sera soulevé au Conseil afin de faire une relance et demander à l'hôtel d'installer les affiches avisant de la nécessité de nettoyer les embarcations provenant de l'extérieur.

9.0) Varia

Aucun sujet.

10.0) Choix et date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le vendredi 13 août à 13 h 00 par vidéoconférence.

Autres dates : Les dates pour les réunions d'octobre et de décembre 2021 seront fixées ultérieurement.

11.0) Clôture de la rencontre

La rencontre se termine à 15 h 24.

Rédigé par

Rédigé et vérifié par

Nadine Bonneau
Trésorière

Anna Dupuis Zuckerman et Christine Corriveau



Ville d'Estérel

Liste des permis généraux et certificats émis

Permis/ Cert.	Type / Nature / Matricule / Cadastre	Propriétaire/Entrepreneur/Emplacement/ Secteur	Nb. log. Créé(s) / Supprimé(s)	Émission / Début / Fin prévue	Valeur	Montant	Reçu
Certificat 2021-079	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6200-70-9243-0-000-0000 50-25-BLB,5508529	ZACKON HAROLD ZACKON HAROLD 6 PLACE DES PIVERTS		14/06/2021 06/06/2021 30/06/2021	0,00 \$	0,00 \$	
Permis 2021-090	Construction - Bâtiment principal <i>Permis de Construction</i> 6200-75-7616-0-000-0000 707-25-BLB,5508554	COLLARD CHRISTOPHER 2 AVENUE DES MÉSANGES Masson	1	29/06/2021 01/06/2021 31/05/2022	450 000,00 \$	500,00 \$	
Permis 2021-074	Installation sanitaire <i>Permis de Construction</i> 6200-75-7616-0-000-0000 707-25-BLB,5508554	COLLARD CHRISTOPHER Excavation Jeremy Forest inc 1 AVENUE DES MÉSANGES Du Nord		04/06/2021 15/06/2021 31/12/2021	20 000,00 \$	250,00 \$	
Certificat 2021-078	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6200-93-2497-0-000-0000 913-25-BLB,912-25-BLB,5508568	TARAN MARLENE LUKE TARAN MARLENE LUKE 10 AVENUE DES MÉSANGES		10/06/2021 08/06/2021 09/06/2021	0,00 \$	0,00 \$	
Permis 2021-076	Agrandissement, Transformation, Rénovation - Bâtiment principal <i>Permis de Construction</i> 6201-44-4200-0-000-0000 145-25-BL,5508641 sup.:2602.2 m ²	CEJAS PAUL L. CEJAS PAUL L. 7 AVENUE DES GEAIS Masson		09/06/2021 01/04/2019 01/08/2019	0,00 \$	250,00 \$	
Certificat 2021-086	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6201-97-2826-0-000-0000 207-25-BLB,5508671	DESFORGES JEAN DESFORGES JEAN 6 AVENUE DES DUCS		17/06/2021 10/06/2021 12/06/2021	0,00 \$	0,00 \$	

Certificat 2021-084	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamilliale isolée</i> 6201-98-8221-0-000-0000 202-25-BLB,6122819	BOUTIN ANDRÉ BOUTIN ANDRÉ 36 CHEMIN DES DEUX-LACS		17/06/2021 03/06/2021 31/07/2021	0,00 \$	0,00 \$	
Permis 2021-075	Rénovation Intérieure - Bâtiment principal <i>Permis de Construction</i> 6301-01-2134-0-000-0000 971-25-BLB,5508600	Joanne Rossy Bruce Gaisford 10 AVENUE DES MARTINETS Du Nord		07/06/2021 07/06/2021 31/08/2021	100 000,00 \$	250,00 \$	2021040
Certificat 2021-087	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamilliale isolée</i> 6301-75-6876-0-000-0000 891-25-BLB,5508199	FIDUCIE RÉSIDENCE 262 FIDUCIE RÉSIDENCE 262 AVENUE DES AMIRAUX		17/06/2021 10/06/2021 18/06/2021	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2021-088	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamilliale isolée</i> 6302-22-0644-0-000-0000 P B-25-BLB,277-25-BLB,6331887	ROBICHON ARTHUR ROBICHON ARTHUR 7 AVENUE DE GUYENNE		22/06/2021 18/06/2021 30/06/2021	0,00 \$	0,00 \$	
Permis 2021-089	Rénovation extérieur- Bâtiment principal 6302-22-9987-0-000-0000 886-25-BLB,5508739	HUBLER BENO HUBLER BENO 5 AVENUE DES GRIVES Du Nord		28/06/2021 28/06/2021 28/07/2021	8 000,00 \$	250,00 \$	
Certificat 2021-081	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamilliale isolée</i> 6399-60-0289-0-000-0000 659-25-BLB,5508465	KENEMY BRIAN GEORGE KENEMY BRIAN GEORGE 13 AVENUE DES ARDENNES		15/06/2021 14/06/2021 15/06/2021	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2021-080	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamilliale isolée</i> 6399-60-7636-0-000-0000 666-25-BLB,5508468	ALBERT PIERRE ALBERT PIERRE 12 AVENUE DES ARDENNES		15/06/2021 14/06/2021 30/06/2021	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2021-082	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamilliale isolée</i> 6399-61-4205-0-000-0000 658-25-BLB,5508466	OUELLETTE MIGUEL OUELLETTE MIGUEL 11 AVENUE DES ARDENNES		15/06/2021 16/06/2021 16/06/2021	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2021-071	Installation d'une piscine creusée <i>Permis de Construction</i> 6401-16-9175-0-000-0000 361-25-BLB,5508189	GAGNÉ JEAN-MARC Alexandre Davidson 8 AVENUE DES ALOUETTES Du Nord		03/06/2021 25/06/2021 31/08/2021	100 000,00 \$	250,00 \$	2021041

4.3 (1) Liste des permis émis 2021-06.pdf

Permis 2021-091	Construction - Bâtiment principal <i>Permis de Construction</i> 6401-88-3865-0-000-0000 P BB-25-BLB,780-25-BLB,5508131	PICHÉ GILLES Construction Martin Lachance inc 41 AVENUE DES ALOUETTES Du Nord		30/06/2021 29/06/2021 28/06/2021	530 000,00 \$	656,00 \$	2021044
Certificat 2021-077	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6401-88-8778-0-000-0000 781-25-BLB,5508135	DESJARDINS DANIÈLE DESJARDINS DANIÈLE 43 AVENUE DES ALOUETTES		10/06/2021 26/05/2021 29/05/2021	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2021-083	Construction d'un quai <i>Quai</i> 6402-12-2488-0-000-0000 318-25-BLB,5508771	LITVINOV IVAN Quais Laurentiens - Pierre Labelle 2 AVENUE DES CARDINAUX Du Nord		15/06/2021 15/06/2021 31/08/2021	6 788,00 \$	450,00 \$	2021043
Certificat 2021-073	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6499-02-0013-0-000-0000 549-25-BLB,P 543-25-BLB,5508439	GOULET YVON GOULET YVON 12 PLACE D' ARTOIS		04/06/2021 31/05/2021 12/06/2021	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2021-070	Installation d'une piscine creusée <i>Permis de Construction</i> 6499-11-0318-0-000-0000 632-25-BLB,5508443	ROCHELEAU NATHALIE ROCHELEAU NATHALIE 7 PLACE D' ARTOIS Dupuis		03/06/2021 07/06/2021 31/08/2021	20 000,00 \$	250,00 \$	2021039
Certificat 2021-085	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6499-95-5132-0-000-0000 944-25-BLB,5508358	DAVIS RHODA FREDA KOTT DAVIS RHODA FREDA KOTT 20 AVENUE DE CONDÉ		17/06/2021 09/06/2021 12/06/2021	0,00 \$	0,00 \$	

Nombre de logements créés	1
Nombre de logements supprimés	0
Nombre total de permis/cert.:	21
Valeur totale des travaux:	1 234 788,00 \$
Montant total des coûts:	3 106,00

Le total "Nombre de logements créés" ne contient pas le nombre de logements créés des permis révoqués.
Le total "Nombre de logements supprimés" ne contient pas le nombre de logements supprimés des permis révoqués.
Le total "Valeur totale des travaux" ne contient pas la valeur des travaux des permis révoqués.



Rapport sommaire du mois de juin 2021

Ville d'Estérel

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
<i>Abattage d'arbres</i>	12	0,00 \$	0,00 \$
<i>Agrandissement, Transformation, Rénovation - Bâtiment principal</i>	1	0,00 \$	250,00 \$
<i>Construction - Bâtiment principal</i>	2	980 000,00 \$	1 156,00 \$
<i>Construction d'un quai</i>	1	6 788,00 \$	450,00 \$
<i>Installation d'une piscine creusée</i>	2	120 000,00 \$	500,00 \$
<i>Installation sanitaire</i>	1	20 000,00 \$	250,00 \$
<i>Rénovation Intérieure - Bâtiment principal</i>	1	100 000,00 \$	250,00 \$
<i>Rénovation extérieur- Bâtiment principal</i>	1	8 000,00 \$	250,00 \$
SOUS-TOTAL	21	1 234 788,00 \$	3 106,00 \$
TOTAL	21	1 234 788,00 \$	3 106,00 \$